

ANNEXE II: TERMES DE RÉFÉRENCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Association MedCités/MedCities (ci-après MedCités) est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 membres de seize états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

MedCités, est partenaire du projet « MAIS: Mobilité Active et Intelligente à Sfax », coordonné par la Municipalité de Sfax et implémenté sur le territoire de la ville de Sfax et de Chihia (Tunisie) en coopération avec la Municipalité de Chihia. Le projet est financé par l'Union Européenne et compte sur des contributions du Gouvernement de Catalogne, de la GIZ et de la compagnie Taparura, il a été lancé le 01.01.2022 pour une durée de 48 mois.

Le projet «MAIS : Mobilité Active et Intelligente à Sfax » vise à favoriser la transition des villes de Sfax et de Chihia vers le développement urbain vert et résilient face au changement climatique, à travers d'une mobilité urbaine durable contribuant aux engagements nationaux en matière d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables et aux engagements internationaux (Agenda ODD 2030).

L'un des axes d'action clés du projet est le renfort de la gouvernance métropolitaine de la mobilité dans le Grand Sfax. À ce niveau, et afin de contextualiser la problématique à Sfax, il est à noter que la Politique Nationale de la Mobilité Urbaine (PNMU) approuvée par le Conseil des Ministres restreint en mai 2020, propose un nouveau cadre de gouvernance basé sur la décentralisation de la planification de la mobilité urbaine durable, de la gestion des réseaux de transport collectifs et de l'infrastructure urbaine pour tous les modes. Il semble effectivement important que les décisions en matière de politiques de déplacements soient prises au niveau local, pourvu que des sujets importants tels que le PDU ou l'organisation des transports collectifs concernent directement la vie locale et donc les responsables politiques locaux.

Le Ministère du Transport Tunisien a déjà procédé à la réalisation de différentes études portant sur la conception et la mise en œuvre de la Stratégie de la PNMU dont notamment l'étude « Plans d'Actions 2020-2025. Rapport détaillé Gouvernance et Renforcement des capacités ». Cette étude est axée sur l'amélioration de la gouvernance de la mobilité urbaine en ce qui concerne la mise en place de structures appropriées au niveau local et au niveau national.

Au niveau central, la PNMU a préconisé la création des structures suivantes :

- La Commission Nationale de la Mobilité Urbaine (CNMU) regroupant, sous l'égide de la Cheffe du Gouvernement, les représentants au plus haut niveau des principaux acteurs de mobilité urbaine ;
- L'Unité Technique d'Accompagnement Centrale (UTAC) auprès du Ministère du Transport chargée de l'assistance et l'accompagnement technique notamment des acteurs locaux ;
- Le Fonds National de la Mobilité Urbaine qui aura à prendre en charge notamment les frais de fonctionnement des Autorités Métropolitaines de Mobilité Urbaine (AMMU), au moins pour les trois premières années. Ce Fonds devrait notamment faciliter financièrement la mise en place des AMMU. Dans un premier temps ce financement se fera, sur les fonds de l'Etat, mais progressivement, les finances locales devront se mettre en place.

La création des Autorités Métropolitaines de la Mobilité Urbaine est préconisée par la PNMU pour les grandes agglomérations couvrant plusieurs communes. L'AMMU doit devenir l'entité supra-communale de décision, à laquelle les communes délègueraient leurs responsabilités. Le Conseil de l'AMMU inclurait

des élus des communes concernées et certains représentants de l'État et de la société civile. L'AMMU comprendra aussi des services techniques pour préparer et exécuter les décisions de son Conseil et gérer la mobilité au quotidien.

La Métropole de Sfax a toujours été précurseur en matière de décentralisation dans le domaine de la mobilité urbaine en Tunisie. En effet, dès décembre 2015, elle avait mis en place un Comité de préfiguration d'une AROTT (Autorité Régionale Organisatrice des Transports Terrestres).

Comme cela a été souligné par la stratégie de la mise en œuvre de la politique nationale de mobilité urbaine, les difficultés les plus importantes viennent de l'absence de structures responsables de la mobilité urbaine au niveau local et national, du défaut d'expertise et du manque de mécanismes de financement appropriés.

Le diagnostic de la mobilité urbaine en Tunisie montre que cette évolution doit passer par des réformes structurelles nécessaires à la construction d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier, aussi bien au niveau national qu'au niveau des métropoles urbaines, dont bien entendu la métropole de Sfax, deuxième agglomération urbaine du pays et la mieux préparée pour avancer dans la mise en place de structure à même d'améliorer l'offre et la qualité de la mobilité urbaine à la métropole de Sfax compte-tenu des évolutions socio-économiques, environnementale et technologiques en cours et à venir.

Aussi dans le cadre de la nouvelle PNMU, elle s'est immédiatement proposée comme Métropole pilote pour la mise en place d'une AMMU. Compte tenu de l'accord des Hautes Autorités Ministérielles en juin 2021, l'agglomération de Sfax est passée à la phase de validation par des arrêtés communaux conjoints des 10 Communes de la Métropole de Sfax. Cette phase de délibération s'est terminée en juin 2022, et la première réunion du Comité pour l'AMMU (De fait c'est le Comité de préfiguration) a eu lieu en présence de représentants du Ministère des Transports et des experts, le 3 juin 2022.

C'est également en juin 2022, que le projet MAIS, pour une Mobilité Active et Intelligente à Sfax a été lancé par la Ville de Sfax et MedCités, en partenariat avec la commune de Chihia.

La seconde réunion du Comité de l'AMMU de la Métropole de Sfax du 14 décembre 2022, a permis de confirmer la volonté des autorités locales de passer rapidement de la phase de Comité de l'AMMU à la mise en place d'une véritable Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine comme prévu par la PNMU. Il sera important de traiter dans ce domaine la question des compétences de chacun, de chaque commune et de l'AMMU. Il est à rappeler qu'en vertu du code des collectivités locales de 2018, le stationnement et la circulation entre dans le cadre de la réglementation municipale, alors que le transport urbain (transport de personnes et de marchandises) fait partie des compétences partagées entre les services de l'Etat et les communes.

Des contacts préalables début juin 2023, avec le service responsable de la mise en œuvre de la PNMU au Ministère des Transports, ont fait ressortir la difficulté d'avancer dans la création des organes prévus par la PNMU au niveau central (CNMU, UTAC et FNMU) ainsi que les difficultés de la mise en œuvre dans la situation actuelle de la gouvernance de la décentralisation.

Toutefois, en dépit de ces difficultés conjoncturelles, le Ministère soutient l'étude opérationnelle et l'accompagnement de la mise en place d'une Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine pour la Métropole de Sfax, qui confirme la volonté de Sfax d'avancer. De cette manière, après la création à l'automne 2023 de la CNMU et de l'UTAC, la mise en place effective de l'AMMU de Sfax, sera possible rapidement parce que tous les documents seront prêts. L'exemple de Sfax servira ensuite à la mise en place des autres AMMU, à Sousse, Nabeul-Hammamet et bien sûr le Grand-Tunis.

C'est en tenant compte de ces défis et de ce rôle de pionnier de la commune de Sfax que l'on vise à la réalisation d'une étude opérationnelle d'appui à la mise en place de l'Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine pour la Métropole de Sfax.

1. OBJECTIFS DU MARCHÉ

L'objectif de ce marché est la réalisation d'une étude opérationnelle d'appui à la mise en place de l'Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine pour la Métropole de Sfax. Cette étude a pour objectif général d'améliorer la gouvernance de la mobilité urbaine durable dans la métropole de Sfax et d'opérationnaliser aux plans juridique, institutionnel, technique et financier la faisabilité de la mise en place d'une Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine. Celle-ci concerne l'aire de la métropole de Sfax couvrant les périmètres des communes de Sfax, Thyna, El Ain, Gremda, Chihia, Sakiet Ezzit, Sakiet Eddaier, El Hajeb, Awabed Khazzanet, El Amra.

De manière plus spécifique, l'étude vise à :

- Préciser les compétences de la future AMMU et son ancrage institutionnel, juridique et financier, étudier son positionnement par rapport aux attributions des communes, des services déconcentrés et centraux du Ministère du Transport et de tout autre intervenant institutionnel, ou autre, dans le périmètre de son intervention ;
- Déterminer les organes de gouvernement de la future AMMU, leur composition et le système de prise de décision au sein de l'AMMU ;
- Déterminer les moyens humains, technologiques et matériels de la future Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine pour la Métropole de Sfax ;
- Identifier les différentes sources de financement de l'AMMU, en analysant les avantages et contraintes des financements publics, privés, nationaux ou internationaux ; Il conviendra dans ce cadre de faire le lien avec le FNMU ;
- Définir un Programme d'activités prioritaires et le Budget annuel associé de l'AMMU pour les trois premières années de démarrage ;
- Etablir un plan d'actions détaillé, chiffré et justifié comprenant les différentes mesures à prendre en vue de la mise en place concrète de l'AMMU ainsi que la précision des moyens nécessaires, des indicateurs de suivi, d'évaluation et d'implémentation. Ce plan d'actions doit comprendre un planning annuel d'exécution, une priorisation des actions et l'estimation des coûts d'investissement à court, moyen et long termes
- Elaborer un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement d'une AMMU pour la Métropole de Sfax, incluant la rédaction de statuts et de règlements de régime intérieur, ainsi qu'une proposition d'organisation interne ;
- Définir un programme de formation dans le domaine de la mobilité urbaine durable pour les agents de l'AMMU.

2. PORTÉE DE LA MISSION

2.1. Description sommaire de l'étude

L'étude sera réalisée en deux missions :

- Mission 1 : Établissement de la situation actuelle, en matière de gouvernance de la mobilité urbaine, dans les communes de la Métropole de Sfax.
Elle consistera en la réalisation des activités suivantes :
 - Établir un état des lieux en matière de mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax, sur la base :
 - D'une actualisation des diagnostics déjà établis portant sur l'identification des dysfonctionnements organisationnels, fonctionnels et en termes de prestation des

- différents intervenants clés en matière de mobilité urbaine ;
 - D'une exploitation de la documentation existante et notamment les études portant sur la PNMU et sur le PDU en vue de la mise en place de l'AMMU ;
 - Une analyse comparative à l'international du fonctionnement des Autorités de mobilité urbaine, avec la présentation de l'expérience et les bonnes pratiques, d'au moins trois villes ou métropoles comparables à la métropole de Sfax, ou présentant un intérêt particulier en ce qui concerne la réussite du processus de mise en place de l'Autorité ;
 - L'élaboration d'une analyse présentant les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes à la création de l'AMMU de la Métropole de Sfax.
- **Mission 2. :** Elaboration des modalités de création de l'AMMU de la Métropole de Sfax. Cette mission, qui est la plus importante et la plus stratégique pour l'étude, comprendra les étapes suivantes :
- L'élaboration de propositions, ainsi que des scénarios possibles sur les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de la future AMMU ;
 - Définition des compétences, des prérogatives, du statut et du positionnement institutionnel de l'AMMU de la Métropole de Sfax ;
 - Élaboration d'un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement de l'AMMU de la Métropole de Sfax, incluant la rédaction de statuts et de règlements de régime intérieur, ainsi qu'une proposition d'organisation interne ;
 - Élaboration d'un programme d'activités pour les trois ans,
 - Déterminer les profils des experts, les ressources financières (budget annuel), et techniques nécessaires pour le bon fonctionnement de la future AMMU ;
 - Élaborer un plan d'action détaillé de mise en œuvre de l'AMMU ;

2.2. Description détaillée de l'étude

La présente étude sera menée en 2 missions, présentées ci-dessous, précédées par un rapport de démarrage affinant la méthodologie préconisée par le Consultant.

2.2.1. Rapport de démarrage

Ce rapport comprendra :

- Une méthodologie affinée pour la conduite de l'étude avec indication de la liste des acteurs à contacter, la liste des documents et bibliographie à exploiter, les données et compléments d'information à collecter et au besoin à actualiser, les sources documentaires... ;
- Un calendrier de réalisation conformément aux objectifs et délais prescrits par l'étude.

2.2.2. Mission 1. Analyse de la situation actuelle

Cette mission vise à procéder à un diagnostic synthétique de la situation de la gouvernance de la mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax dans la perspective de la mise en place de l'AMMU. Elle se basera principalement sur une exploitation des études et rapports disponibles en liens avec la problématique de la mobilité urbaine dans l'agglomération de Sfax ainsi que sur les données actualisées et résultats d'entretiens avec les principaux acteurs concernés et l'analyse critique de l'expérience de la ville de Sfax en matière de création des AROTT et de gouvernance de la mobilité urbaine. Il est souhaité que cette mission ne soit pas trop lourde et qu'elle soit orientée plus comme un inventaire de tous les diagnostics

qui ont été faits ces dernières années (par exemple dans le cadre du PDU ou des études préalables de faisabilité de la première ligne de tramway).

Elle comprendra notamment les tâches suivantes :

1/. Analyse critique et synthétique de la gouvernance de la mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax de manière à faire ressortir les risques, les contraintes, les gaps et les besoins qui pourraient être comblés par l'AMMU. Cette analyse comprend :

- L'analyse des compétences et des capacités institutionnelles actuelles, de la mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax et de l'expérience de la ville de Sfax en matière de mobilité urbaine et de mise en place, non aboutie, des AROTT ;
- Les possibilités de gérer les transports publics urbains durables en intercommunalité et les capacités de coordination et de collaboration entre l'ensemble des acteurs publics en matière de mobilité urbaine durable pour la Métropole de Sfax ;
- L'analyse des compétences communales actuelles dans le domaine de la mobilité urbaine au sein des 10 communes concernées
- Les capacités en ressources humaines, particulièrement en ce qui concerne le personnel cadre par rapport aux besoins de la gestion de mobilité urbaine ;
- Les capacités financières pouvant être affectées aux activités mobilité urbaine ;
- Les capacités techniques et technologiques en adéquation avec la gestion de la mobilité urbaine ;
- Les programmes et projets en cours en liens avec les études dans la Métropole de Sfax concernant la mobilité urbaine ;

2/. Benchmarking d'expérience et de bonnes pratiques internationales portant sur au moins trois villes. Le Consultant fera une présentation, et un examen des raisons qui sous-tendent la gestion performante de la mobilité urbaine dans trois villes pouvant être comparable au contexte de l'agglomération de Sfax ou ayant des coopérations avec les communes de la Métropole de Sfax ou présentant un intérêt particulier en matière de réussite de la mise en place d'une Autorité de mobilité urbaine.

3/. Synthèse

Le Consultant fera ressortir les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes à la création de l'AMMU de la Métropole de Sfax.

Le Comité de l'AMMU mettra à la disposition du Consultant :

- Le Plan de Déplacements urbains (PDU) réalisé en 2017
- Plans d'Actions 2020-2025. Rapport détaillé Gouvernance et Renforcement des capacités - 2018
- Le Rapport Mobilise Your City : République tunisienne - Politique Nationale de la Mobilité Urbaine. Vision de la mobilité urbaine et recommandations pour la mise en œuvre - 2019
- Le Rapport « Mise en place de structures locales pour la gouvernance de la mobilité urbaine en Tunisie : les AMMU et les DMU » – 2022 réalisé pour le compte du Ministère des Transports.
- Les études préalables et l'avant-projet sommaire de la première ligne de métro léger (tramway T1) du réseau TCSP de Sfax.

2.2.3. Mission 2. Elaboration des modalités de création de l'AMMU

Dans le cadre de cette mission, et sur la base des résultats de la mission diagnostic, le Consultant aura à proposer les instruments de création de l'Autorité Métropolitaine de la Mobilité Urbaine durable pour la Métropole de Sfax, ainsi que les modalités de sa mise en place, de son fonctionnement et de son ancrage institutionnel.

1/. Définition du statut et des attributions susceptibles d'être octroyées à l'AMMU :

Sur la base des analyses diagnostics, des enseignements de l'expérience internationale, des objectifs de l'étude, et en vue d'une meilleure gouvernance de la mobilité urbaine dans Métropole de Sfax le consultant est appelé à :

- Définir et préciser les différentes attributions et prérogatives possibles de la future AMMU, ainsi que leur mise en œuvre, et articulation avec les attributions des autres intervenants institutionnels, centraux, régionaux et locaux, en matière de mobilité urbaine durable dans la Métropole de Sfax ;
- Définir son statut, son organisation, ses modalités de fonctionnement et de gestion, les ressources financières pérennes ainsi que les ressources humaines et technologiques dont elle pourrait disposer ;
- Elaborer un projet de texte réglementaire pour la création, l'organisation et le fonctionnement de l'AMMU de la Métropole de Sfax ;
- Elaboration de propositions, et de scénarios, d'ancrage institutionnel de l'AMMU visant à clarifier le positionnement institutionnel de l'AMMU, lui permettant d'exercer pleinement ses attributions, ses relations fonctionnelles avec les différents intervenants locaux, régionaux et centraux en matière de mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax, en mettant l'accent sur l'amélioration de la gouvernance ainsi que la coordination entre ces divers acteurs ;

2/. Déterminer les ressources financières, humaines, techniques nécessaires au bon fonctionnement de la future AMMU

Le consultant aura à :

- Préciser le mode de financement (qui pourraient être sous forme de quota part des communes, de dotations de l'Etat, de participations financières, de taxes, etc...)
- Préciser les moyens techniques et logistiques nécessaires au bon fonctionnement de l'AMMU ;
- Etablir un programme d'activités et de budget pour les trois premières années de fonctionnement de la future AMMU ;
- Elaborer un Manuel de procédures décrivant les postes à pourvoir, les fiches de poste, les profils adéquats, les procédures de travail, l'organigramme de la future AMMU ainsi que sa position et ses relations avec les autres institutions et autorités ;
- Etablir un programme d'accompagnement en vue de faciliter la démarche de la mise en place y compris le programme d'un atelier de renforcement des capacités du personnel cadre de l'AMMU et des principaux acteurs en relation directe avec l'AMMU ;

3/. Elaborer un plan d'action détaillé destiné au Maître d'Ouvrage (A titre provisoire, le Comité, puis dès sa création, l'AMMU), comprenant les mesures à entreprendre en vue de la mise en place de l'AMMU, en prenant en considération les contraintes existantes et les adaptations nécessaires sur les plans institutionnel, juridique, technique et financier.

2.2.4. Ateliers de restitution

A la suite de la remise des rapports provisoires de la mission 1 et de la mission 2, le Comité de pilotage et le prestataire fixeront les dates, l'ordre du jour et l'organisation d'un atelier de restitution des résultats

et de concertation pour chaque-une des deux missions. A cet effet, le Consultant est appelé à préparer et à animer un total de deux ateliers d'une journée en réalisant notamment les tâches suivantes :

- Un résumé du rapport provisoire de la mission, destiné aux participants, à distribuer au moins une semaine avant l'atelier ;
- Un support de l'exposé préparé par le Consultant ;
- Un compte rendu des travaux et recommandations de l'atelier qui seront prises en considération dans la version finale du rapport de chaque mission.

2.3. Résultats attendus

Aux termes de la présente étude, les résultats suivants sont attendus :

- Les résultats de l'étude sont soumis à l'appréciation du Ministère du Transport et aux Collectivités concernées (Communes et Région) et un consensus sur la forme juridique et les instruments de création de l'AMMU de la Métropole de Sfax est obtenu ;
- Les attributions de l'AMMU, en rapport avec les évolutions de la mobilité urbaine durable dans le périmètre de la Métropole de Sfax sont déterminées ;
- L'analyse des relations entre l'AMMU et son/ses exploitant(s), ainsi que les conditions du transfert de compétence de l'Etat vers l'AMMU sont proposées ;
- Les ressources humaines pour le fonctionnement de l'AMMU de la Métropole de Sfax sont identifiées et un projet d'organigramme pour ses services et leurs attributions est proposé ;
- Un programme triennal d'activités, et un programme de renforcement de compétences des ressources humaines en matière de mobilité urbaine, sera proposé ;
- Un plan d'action détaillé, chiffré et justifié en vue de la mise en place opérationnelle de l'AMMU pour la Métropole de Sfax sera proposé ;
- Un projet de texte portant création, organisation et fonctionnement d'une AMMU pour la Métropole de Sfax sera élaboré.

Le consultant est tenu de prendre en considération dans son offre le calendrier de réalisation ci-après.

3. SUPERVISION DU SERVICE

L'entité contractante et le Chef de projet au sein de la commune de Sfax, assureront le suivi de ce service, seront les interlocuteurs avec l'entreprise retenue et informera périodiquement de l'avancement de la mission au Comité de Pilotage de l'AMMU.

4. PLANIFICATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Le service aura une durée maximale de 6 mois à partir de la signature du contrat. Pendant le service, une série de réunions de suivi du projet seront réalisées à raison d'une réunion par quinzaine, plus une réunion de début des tâches et une autre avec le rendu final. Ces réunions seront ouvertes, en modalité présentielle ou en ligne, aux autres partenaires du projet MAIS. Après chaque réunion, le prestataire retenu rédigera un compte-rendu des sujets traités conformément à un modèle qui sera facilité par le consortium et qui sera signé par les parties.

5. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

a.1. Lieu du projet

La base opérationnelle du projet est la ville de Sfax (Tunisie). Le lieu d'affectation du présent service est le bureau du prestataire. Le prestataire devra assurer une présence à Sfax selon besoin des activités de concertation avec les acteurs locaux et la commune de Sfax.

a.2. Date de début et période mise en œuvre

La date prévue pour le début du marché est fixée au lendemain de la signature du contrat et pour une durée de 6 mois. Se reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières du projet de contrat pour la date de début réelle et la période de mise en œuvre.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION :

a. Ressources humaines

Un (e) expert (e) international senior, spécialiste en mobilité urbaine. Chef de mission

Critères de sélections (conditions minimales) :

- Formation de niveau ingénieur ou master en : transport, urbanisme, gestion ou domaines connexes à la mobilité urbaine ou au transport urbain.
- Maîtrise de la langue Française (orale et écrite).
- Avoir au moins cinq années (5) ans dans le domaine de la mobilité urbaine ou du transport urbain à l'internationale.
- Justifier d'une expérience en tant que chef de mission dans des projets ou études liés au thèmes de transport (gouvernance institutionnelle et planification), gestion ou domaines connexes à la mobilité urbaine ou au transport urbain.

Critères d'attribution :

- De 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de la mobilité urbaine ou du transport urbain à l'internationale.
- Avoir travaillé dans l'élaboration d'études similaires concernant la gouvernance d'autorités de transport ou de mobilité urbaine.
- Avoir travaillé dans le contexte Méditerranéen au cours des cinq dernières années.

Un (e) expert (e) juriste

Critères de sélections (conditions minimales) :

- Formation de niveau master en droit ou en administration publique ou domaines connexes.
- Maîtrise de la langue arabe et française (orale et écrite).
- Une expérience d'au moins trois (3) ans dans un rôle de juriste.
- Au moins un projet en Tunisie dans un rôle de juriste.

Critères d'attribution :

- Expérience en matière de rédaction de projets de textes juridiques et/ou dans un rôle de juriste pour l'administration publique.
- Avoir travaillé dans des projets/études ou postes en lien avec la décentralisation ou le transport urbain.

Un (e) expert (e) en finances et économie du transport

Critères de sélections (conditions minimales) :

- Formation de niveau master en économie ou domaines connexes.
- Maîtrise de la langue française (orale et écrite).
- Une expérience d'au moins trois (3) ans dans des projets sur les finances publiques.
- Au moins une expérience dans le domaine des finances publiques en Tunisie.

Critères d'attribution :

- De 4 à 8 ans d'expérience en matière de finances publique.
- Avoir participé à des projets/études comprenant des problématiques de finances et d'économie du transport urbain ou de mobilité urbaine

Une équipe comprenant une expertise locale et une expertise internationale pourrait être un atout.

b. Personnel de soutien et d'appui technique

Le soumissionnaire pourra apporter de personnel de soutien et appui technique en dehors de ceux spécifiés, dont le coût doit être inclus dans les honoraires des experts. Dans le cas où le soumissionnaire fournisse du personnel de soutien et de l'appui technique à l'expert principal, il devra être indiqué au formulaire Organisation et Méthodologie.

c. Installations et équipement mis à disposition

Le soumissionnaire doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Les frais de logistique et location de salle associées à l'organisation des ateliers de concertation seront pris en charge par le projet et ne doivent pas être considérés dans le présent marché.

d. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte de MedCités au titre du présent marché de services ni transféré à MedCités à la fin du contrat.

7. RAPPORTS

a. Rapports obligatoires

Le contractant doit fournir les rapports suivants :

Rapports	Contenu	Délai de présentation
Rapport de démarrage	Une méthodologie affinée pour la conduite de l'étude avec indication de la liste des acteurs à contacter, la liste des documents et bibliographie à exploiter, les données et compléments d'information à collecter et au besoin à actualiser, les sources documentaires. Un calendrier de réalisation conformément aux objectifs et délais prescrits par l'étude	7 jours après réunion de démarrage
Rapport de la Mission 1	Diagnostic synthétique de la situation de la gouvernance de la mobilité urbaine dans la Métropole de Sfax dans la perspective de la mise en place de l'AMMU.	2 mois après signature du contrat

Atelier 1	Supports et compte rendu des travaux et recommandations de l'atelier.	10 jours après organisation de l'atelier
Rapport de la Mission 2	Rapport opérationnel qui proposera le statut et les attributions susceptibles d'être octroyées à l'AMMU ; les ressources financières, humaines, techniques nécessaires au bon fonctionnement de la future AMMU et un plan d'action détaillé	1,5 mois après atelier 1
Atelier 2	Supports et compte rendu des travaux et recommandations de l'atelier.	10 jours après organisation de l'atelier
Rapport de fin de mission	Les rapports des missions 1 et 2 en version finale.	15 jours après réception des observations et recommandations du comité de l'AMMU

b. Présentation et approbation des rapports

Le Consultant fournira les documents indiqués ci-dessus, rédigés en langue française et en version Word et PDF par transmission électronique. Ils seront remis à l'entité contractante, qui aura un délai de validation de vingt (20) jours.

Le Consultant transmettra les rapports corrigés en tenant compte des recommandations émises lors des ateliers ou par le Comité de l'AMMU. Les rapports en version finale seront remis dans un délai de quinze (15) jours après réception des observations et recommandations du comité de l'AMMU.

En cas de détection d'incidents dans la fourniture des prestations, un délai maximum de 10 jours calendaires sera accordé à l'adjudicataire pour procéder à la correction des vices constatés. Dans le cas où les défauts détectés ne seraient pas rectifiés dans le délai accordé, MedCités sera habilitée à résilier le contrat.